

Editorial : Maladies et risques professionnels : le poids des émotions, le choc des réalités.
"Chacun a intérêt à optimiser les procédures en matière de prévention des risques dans l'entreprise, ce qui passe prioritairement par une prévention intelligente et donc une authentique prise de conscience des dangers encourus au quotidien".

Dossier : Le séminaire annuel de Point Org Sécurité. Le point sur la prestation Document Unique : quel bilan ? quelles perspectives pour l'année à venir ?

1 – Le bilan de la prestation ADU (Assistance au Document Unique)
 2 – Les évolutions de POS
 3 – Les prestations 2005-2006
 - En guise de conclusion : les prestations complémentaires

Vu dans la presse :

- Cancers professionnels : panique tous azimuts !
- Victimes de l'amiante : le poids des procès.
- L'enquête Sumer, les expositions aux produits cancérigènes.
- Toxique dioxine.
- Les produits polluants en tête d'affiche.
- Produits chimiques, produits toxiques : vers l'éveil des consciences ?
- Dépollution des terrains industriels franciliens.
- Plans de prévention des risques technologiques.
- Sécuriser les immeubles vétustes.
- Sites pollués : enfin un cadre réglementaire.
- Détecteurs de fumée dans tous les logements.
- Pesticides : comment réduire les risques associés ?
- Les femmes de plus en plus présentes dans le travail de nuit.
- Looking at the safer side of office life.

Publications :

Le livre du mois : "La fatigue des élites"
"Les cadres entre malaise et révolte..."

"Histoire des conditions de travail dans le monde industriel en France, 1848-2000"

"Le travail de négociation. Regards sur la négociation collective d'entreprise"

"La face cachée de la négociation –

Psychologie des relations difficiles"

"Sociologie des organisations"

"Sociologie des professions"

"Gestion des ressources humaines"

"Le lien social"

"Petit dico d'économie et de

management de la santé"

"Les nouvelles frontières de

l'entreprise"

"Qualité en production – De l'ISO 9000

à Six Sigma"

"Le management des risques de

l'entreprise"

"La gestion des risques"

"De l'entreprise marchande à

l'entreprise marquante"

Maladies et risques professionnels : le poids des émotions, le choc des réalités.

A l'évidence, la marche qui a eu lieu à Paris le 15 octobre dernier en faveur des victimes de l'amiante constitue la preuve qu'une réelle prise de conscience est en train de s'opérer dans notre pays à l'égard des maladies professionnelles et plus généralement des questions de santé et sécurité au travail..

Au-delà de la brutale réalité des faits que nul ne songe plus à nier, au-delà aussi de certaines arrière-pensées politiques et syndicales, il y a le malaise moral de salariés et de professionnels ayant l'amer sentiment d'être les laissés-pour-compte d'un système focalisé sur la rentabilité financière immédiate.

La répercussion de la manifestation du 15 octobre dépasse, et de loin, les 4.000 participants recensés par l'Andeva, l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante. L'angoissante question des maladies professionnelles a désormais pris une dimension nationale. Par le jeu des médias, chaque erreur découverte, chaque faute sanctionnée en ce domaine engendre une résonance à travers l'Hexagone. Celui qui en douterait n'aurait qu'à étudier l'attitude des pouvoirs publics. Soucieux de ne pas être pris de court sur le plan médiatique, ils affichent ostensiblement leur bonne volonté et s'efforcent de jouer la carte de la transparence sur la question (1). D'autant que la politique n'étant jamais très éloignée du médiatique, certains n'hésitent pas à voir dans ces maladies une flagrante "injustice de classe"(2).

Indispensable prévention

Il est désormais évident que la focalisation sur cette question constitue un révélateur du mal-aise de notre société. Chefs d'établissement ou d'entreprise, cadres, artisans ou commerçants qui ont en charge la santé – et parfois la vie – de leurs salariés doivent impérativement intégrer cette dimension à leurs préoccupations. Qu'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore, c'est désormais un fait établi et il faut faire avec : notre société ne badine pas avec la santé au travail. Certes, nous le savons bien les uns et les autres, le risque zéro n'existe pas(3). Mais confronté au drame, il faut être capable d'administrer la preuve que tout a été fait pour éviter le pire.

Ne laissons pas se creuser un fossé d'incompréhension entre salariés d'un côté, cadres et dirigeants de l'autre. Notre rôle en matière de prévention des risques professionnels est de faire passer le message auprès de tous : chacun a intérêt à optimiser les procédures en matière de prévention des risques dans l'entreprise, ce qui passe prioritairement par une prévention intelligente et donc une authentique prise de conscience des dangers encourus au quotidien. Maurice Goldberg, épidémiologiste à l'Inserm, confirmant devant la mission d'information parlementaire sur l'amiante (4) que 50.000 à 100.000 décès dus à cette fibre étaient attendus d'ici 2030 posait clairement la question de "l'après" : "la mortalité dépendra de la qualité des mesures de prévention mises en œuvre aujourd'hui" (5)

Emotion et communication

Changer les esprits, cela commence par faire comprendre aux responsables qu'une prévention bien conduite constitue un plus non seulement sur le plan moral mais aussi sur le plan communicationnel. Deux exemples récents méritent d'être médités : tout d'abord, le cas d'une avocate mexicaine, ex-stagiaire à l'Institut Paul Bocuse, qui vient d'attaquer le chef cuisinier français devant les tribunaux pour une chute en ses locaux professionnels. Sans se prononcer sur le bien-fondé de la requête, une chose est certaine : l'engagement d'une telle procédure nuit gravement à l'image d'une structure comme celle de Paul Bocuse. Second fait qui ne trompe pas quant à l'importance de l'enjeu : le Medef, par la voix de Laurence Parisot, dans sa volonté de renouer avec les syndicats, s'est assuré être prêt à négocier dans deux domaines hautement sensibles sur le plan de l'image : les accidents du travail et les maladies professionnelles...

Les esprits cartésiens s'en désolent, mais c'est un fait : aujourd'hui en France, l'émotion prime sur la raison. L'impact d'un article ou pire, d'une émission, peut mettre à bas des années d'effort en matière de communication, ruiner une marque, anéantir une réputation. C'est là une dimension prise en compte depuis longtemps par Point Org Sécurité et que nous nous efforçons de faire partager à nos clients. Ceux qui doutent de la pertinence d'une telle approche auront intérêt à lire et méditer le dernier ouvrage du psychiatre et psychanalyste Serge Tisseron, "Vérités et mensonges de nos émotions"... (6)

Oui, nous sommes indubitablement très souvent trompés par nos émotions. Mais, dans le monde des médias et de l'instantanéité qui est le nôtre, il nous appartient de faire avec cette donnée. Les directeurs d'établissement qui ont en charge la rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels doivent comprendre que cet exercice n'est pas seulement légalement et techniquement indispensable, mais qu'il peut aussi utilement contribuer à améliorer leur image...

(1) Voir notre rubrique "vu dans la presse"

(2) comme le rapporte Le Monde du 18 octobre ("Des milliers d'ouvriers et leurs proches ont manifesté, samedi 15 octobre, pour réclamer un procès pénal et témoigner des souffrances endurées. "On n'a pas cessé de nous mentir", a dit l'un d'eux"...)

(3) voir l'éditorial de Yves Thérard dans le Figaro du 15 octobre à propos des précautions prises par les gouvernements européens face à la menace de grippe aviaire : "même s'il existe des différences d'appréciation entre certaines capitales, le principe de précaution semble être un credo général incontesté, et cette fois incontestable"...

(4) pour suivre les travaux de la Commission parlementaire en charge d'une mission d'information sur les risques et les conséquences de l'exposition à l'amiante, se reporter au site de l'Assemblée nationale : http://www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/mission_information_amiante.asp

DOSSIER

Comme tous les ans désormais, la direction de Point Org Sécurité avait réuni samedi 15 octobre ses 26 intervenants opérant sur la totalité du territoire pour faire le point, échanger les expériences et réfléchir aux pistes nouvelles à ouvrir en matière de sécurité et santé au travail. Ce séminaire où se mêlent réflexions techniques et joie de se retrouver entre professionnels, est l'occasion d'échanges fructueux et toujours cordiaux dans le cadre feutré des salons privés du Novotel de Rueil.

Cette année, la tenue de ce séminaire coïncidait avec la manifestation des victimes de l'amiante qui défilait au même moment au cœur de la capitale, événement largement évoqué dans notre éditorial. En outre, un dramatique accident du travail survenu dans le département des Hauts-de-Seine (dont dépend la ville de Rueil) venait rappeler aux participants à ce séminaire l'importance de leur tâche. La veille en effet, l'édition du Parisien Hauts de Seine titrait sur la mort d'un technicien d'ascenseur à Boulogne-Billancourt, décédé dans l'exercice de ses fonctions alors qu'il procédait à une intervention.

Suivi de l'actualité, réflexion quant à l'évolution des risques, souci de répondre de la façon la plus adaptée aux besoins des salariés comme à ceux des responsables des sites d'établissement : cette journée fut l'occasion de faire le point sur notre cœur de métier.

Coup de projecteur sur une journée studieuse...

D'emblée, le programme s'annonçait chargé !

Le matin fut consacré à :

- un point sur l'évolution de la prestation "Assistance Document Unique",
- suivi de la présentation des produits 2005-2006,
- une présentation du concept et de la mise en œuvre de la Lettre Altersécurité,
- une intervention concernant les obligations des entreprises en matière de sécurité incendie,

L'après-midi vit le déroulement d'un programme tout aussi studieux :

- rappel et réactualisation des éléments fondamentaux de la formation pratique,
- analyse des évolutions méthodologiques,
- examen du déroulement pratique des nouvelles prestations :
- mise à jour du DU,
- rédaction du programme d'actions de prévention,
- abonnement conseil...,
- présentation des produits complémentaires :
- Protocoles de sécurité chargement/déchargement,
- Permis de feu,
- PPSPS,
- Plans de prévention obligatoires.

Autant dire qu'avec un pareil ordre du jour, entrecoupé de nombreux échanges d'expériences et de réflexions entre les participants, la journée fut bien remplie !

Voici de manière succincte la présentation générale des activités de Point Org Sécurité par sa direction et les perspectives dessinées pour l'année à venir. Les interventions sur les obligations des entreprises en matière de sécurité incendie et autres produits complémentaires feront l'objet de dossiers spécifiques dans les numéros à venir de la Lettre d'Altersécurité.

Ouverture

Au-delà d'une actualité médiatique qui met en relief l'importance de notre métier en matière de prévention des risques professionnels, ce séminaire annuel est emblématique à deux titres. Tout d'abord, il confirme la pérennité de notre engagement sur le secteur si délicat de la sécurité au travail et notre pénétration du marché bien particulier des PME et des TPE. A cet égard, la qualité de notre prestation est unanimement reconnue.

Notre effort s'inscrit donc sur une certaine durée avec un indéniable succès. En outre, nous développons des prestations visant à élargir notre audience dans les années à venir. En effet, de notre capacité à fidéliser les clients qui nous ont fait confiance initialement découlera notre capacité à nous développer dans les années à venir.

1 - Le bilan de la prestation ADU (Assistance au Document Unique)

Avec à ce jour plus de 3 500 prestations « Assistance au Document Unique » réalisées, nous nous imposons de facto comme la structure leader sur le marché de l'assistance à la rédaction du document unique pour les petites entreprises.

La répartition par tranche des prestations vendues montre bien la très nette orientation de nos activités en direction des PME et des TPE :

- la tranche des entreprises employant de 1 à 4 salariés représente 36 % des prestations réalisées, ce qui veut dire que ce créneau est pour nous prépondérant,
- ensuite nous avons la tranche de 5 à 9 salariés, soit 33,2%,
- ensuite celle de 10 à 14 salariés, 14 %,
- le reste se répartissant en diminuant progressivement.

La logique pour les structures de moins de 50 salariés n'est pas la même. C'est ce terrain bien spécifique que nous avons entrepris d'explorer en apportant une aide adaptée aux besoins de ces sociétés en matière d'aide à la rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Bref, nous évoluons sur un créneau où dorénavant nous sommes identifiés comme entité leader. Cependant, cette reconnaissance ne nous empêche nullement de travailler régulièrement pour des structures de plus grande envergure, grandes entreprises ou collectivités territoriales.

2 - Les évolutions de POS

Les points à noter qui étaient notre progression :

- notre axe de communication essentiel : nous sommes une entité leader sur le créneau précédemment cité,
- 26 intervenants aujourd'hui sur l'ensemble du territoire,
- lancement d'une lettre électronique mensuelle d'information,
- une mise à jour et un affinement constant de notre méthodologie,
- enfin, pour rester dans le domaine de la prévention, offre d'un certain nombre de prestations complémentaires à nos clients.

3 - Les prestations 2005-2006

- Il y a tout d'abord celui que nous mettons en œuvre depuis plus d'un an, à savoir l'assistance au document unique, ADU, et la mise en place du DU.

- Le second, c'est ce que nous avons appelé Abonnement Document Unique. Ce n'est pas une simple mise à jour, la prestation étant relativement complexe puisque, au-delà de la mise à jour du DU, il y a la réalisation - si nécessaire - du programme d'action de prévention et l'accès au conseil en cours d'année par l'intermédiaire d'une "hot line". Cette formule correspond à un besoin patent formulé par un certain nombre de nos clients qui souhaitent travailler en toute confiance et toute sérénité. Notons qu'elle rencontre d'ores et déjà un accueil très favorable.

- Enfin, un process de mise à jour simplifiée en faveur des très petites entreprises.

La logique de ces trois produits est simple. Il s'agit prioritairement de fidéliser notre clientèle, en lui apportant les meilleurs services, adaptés à leurs besoins et à leur taille, tant techniquement que financièrement. Ne perdons jamais de vue que l'essentiel de notre clientèle est constitué de structures de petite taille et qu'il nous faut réunir des conditions bien spécifiques pour répondre à leur attente.

En guise de conclusion :

Les prestations complémentaires

Il s'agit là de prestations que nous pouvons conduire dès aujourd'hui, et sur lesquelles nous reviendrons dans un prochain numéro :

- La plus fréquemment demandée consiste à remplir les protocoles de sécurité pour les opérations de chargement/déchargement pour les entreprises.
- L'établissement de permis de feu (il s'agit souvent là de demandes moins qualifiées car nos clients cernent assez mal en général les arcanes de la question..)
- Les plans de prévention obligatoire (apparition de la fiche 26 dans la méthode qui reprend les principaux points du décret du 13 mars 1993 sur les différentes situations obligeant à faire un plan de prévention).
- Et enfin l'assistance sécurité pour les entreprises de plus de 50 salariés, sur devis aussi.

Nous reviendrons plus en détails sur ces différents points dans les prochaines éditions de la Lettre d'Altersécurité.

Sur un plan éthique, il nous faut préciser un fait qui nous est confirmé par l'ensemble de nos intervenants, qui prouve que la sensibilisation à la question de la prévention des risques professionnels est désormais un fait acquis dans notre pays : pour preuve, l'immense majorité de nos clients non seulement comprend parfaitement la nécessité du document unique mais encore collabore intelligemment avec nous dans cette optique.

C'est là le signe d'un évident mûrissement et de l'émergence d'un comportement responsable en matière de prévention des risques professionnels et plus globalement de respect du droit du travail.

VU DANS LA PRESSE

Cancers professionnels : panique tous azimuts ! Floraison épanouie d'articles alarmistes à travers la presse à l'occasion de la marche organisée le samedi 15 octobre dernier dans les rues de la capitale... Libération de ce jour consacrait une pleine page au thème : "Au-delà de l'amiante, d'autres poisons - Goudron de houille, silice cristalline... 3,5 millions de salariés seraient menacés", avec en ouverture de l'article, un jugement sévère de Marcel Goldberg, épidémiologiste à l'Inserm : "Autant on a su tirer les conséquences d'une affaire comme le sang contaminé, autant on n'a pas encore tiré les leçons de l'amiante en matière de santé au travail". Surtout, l'inquiétude ne concerne pas les seuls ouvriers et l'on a ainsi pu lire dans le même quotidien en date du 14 octobre ce titre surprenant : "Amiante : ces livres qui empoisonnent la BNF. Des milliers de volumes, entreposés jusqu'en 1996 à Versailles, sont couverts de poussières cancérigènes"... Pour plus de détails, www.liberation.fr

Victimes de l'amiante : le poids des procès. Toujours à l'occasion du défilé à Paris des victimes de l'amiante, le Figaro du 15 octobre (www.lefigaro.fr) attirait l'attention sur l'aspect financier de la question. "Pourquoi les victimes de l'amiante font-elles peur à la justice ? Jusqu'à présent, les tribunaux n'ont jamais été confrontés à pareille affaire de santé publique. L'emblématique dossier du sang contaminé a concerné environ 4.000 personnes. Dans le cas de l'amiante, chaque année, plus de 3.000 personnes demandent une indemnisation. Les victimes s'appuient sur une association puissante et structurée, l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (Andeva), pilotée notamment par des universitaires de Jussieu, et qui compte quelque 15.000 membres".

L'Andeva possède un site bien documenté où l'on trouve de nombreux dossiers d'information, (maladies professionnelles, cessation anticipée d'activité, suivi médical amiante, fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante...) : <http://andeva.free.fr/>

L'enquête Sumer, les expositions aux produits cancérigènes. "En 2003, 2.370.000 salariés sont exposés à des produits cancérigènes. Ce sont majoritairement des ouvriers et des hommes. Les femmes exposées sont nombreuses dans la santé et les services personnels. En dix ans, l'exposition aux produits cancérigènes a légèrement augmenté, mais les protections collectives se sont diffusées. Cependant, plus du tiers des salariés exposés n'en bénéficient toujours pas". Ainsi s'ouvre le dossier consacré par la Dares - la Direction de l'animation, de la recherche et des statistiques du Ministère de l'emploi - aux risques encourus par les expositions aux produits cancérigènes (juillet 2005, n° 28.1).

Il faut savoir que "cinq secteurs parmi 36 exposent au moins 35% de leurs salariés aux cancérigènes : commerce et réparation automobile, métallurgie et transformation des métaux, industries du bois et du papier, industrie des produits minéraux et construction. Dans l'industrie de la chimie, 26% des salariés sont exposés. Cinq secteurs concentrent à eux seuls la moitié des salariés exposés aux cancérigènes : la construction (18% des salariés exposés), le commerce et réparation automobile (10%), la métallurgie, les services opérationnels et la santé (chacun 7%)".

Bourrée d'informations et de références, cette courte note de six pages est disponible sur le site du Ministère du travail, www.travail.gouv.fr/publications

Toxique dioxine. Ouvrant les "dossiers noirs de la santé publique", l'hebdomadaire *Le Monde 2* en date du 8 octobre dernier a consacré un gros dossier aux ravages causés pendant trente ans par la dioxine, dont chacun garde en tête le triste souvenir du cas-école de Seveso : "*Produit classé parmi les plus dangereux, la dioxine provient surtout des usines d'incinération d'ordures, comme l'illustre l'affaire de Gilly-sur-Isère dont les suites judiciaires sont loin d'être terminées. Enjeu majeur de santé publique, les retombées de ce poison posent avec acuité la question de la politique de traitement des déchets*".

Dans ce dossier, on trouve un entretien avec André Picot, chimiste, directeur honoraire de recherche au CNRS, spécialiste de la fixation des normes des produits chimiques en milieu de travail et opposé au "tout-incinération" ; un rappel de la triste affaire de Seveso survenue le 10 juillet 1976 ; un examen terrible des ravages de l'"agent orange", ce défoliant répandu par l'armée américaine au Vietnam de 1961 à 1976, qui contenait de la dioxine ; un coup de projecteur sur Gilly-sur-Isère, "la plus grave crise de dioxine qu'a connue la France" ; et enfin, un réquisitoire inquiétant de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) mettant en relief le rôle nocif de la dioxine sur la santé humaine.

Les sources documentaires renvoient à deux sites : celui de l'Institut de veille sanitaire, www.invs.sante.fr/surveillance/dioxines et celui du Ministère de l'écologie et du développement durable, www.ecologie.gouv.fr

Les produits polluants en tête d'affiche. Le livre-choc de Vincent Nouzille, "Les empoisonneurs. Enquête sur ces polluants et produits qui nous tuent à petit feu", publié récemment chez Fayard (480 p., 22 €) remporte un franc succès chez les éditorialistes. Pour preuve les innombrables retombées médiatiques du livre et de l'auteur, courtisé tant dans les colonnes de l'Express que de Libération ! L'Express (du 6/10/05 - www.lexpress.fr) n'a pas hésité à étaler sur deux pages un tableau présentant les risques méconnus de 15 polluants avec une accroche-choc tirée de l'ouvrage : "Au moins 800.000 personnes devraient mourir en France des effets de la pollution dans les vingt prochaines années".

Il faut dire que Vincent Nouzille aime les sujets grand public. Il apparaît comme un enquêteur spécialisé dans les sujets qui font les gros titres des médias, comme "la traque fiscale" (publiée en 2000) ou "les Parrains corses" (publié en 2004) ! C'est d'ailleurs sans doute cet aspect Candide s'étonnant des scandales qu'il découvre qui séduit le lecteur. Dans un entretien accordé au quotidien Libération en date du 7 octobre (www.liberation.fr), Vincent Nouzille enfonce le clou : "En France, le principe de précaution s'applique rarement ou de manière désordonnée. Sur des sujets graves comme la pollution de l'air ou les expositions professionnelles à des produits toxiques, on ne fait rien. Or, il ne s'agit pas de risques théoriques : il y a des malades et il y en aura de plus en plus !"

Produits chimiques, produits toxiques : vers l'éveil des consciences ? Dans ce même dossier évoqué ci-dessus où Libération se faisait l'écho des préoccupations de Vincent Nouzille, se trouvait une allusion à l'enquête menée par les écologistes du WWF dans le cadre de leur campagne "Detox", où se trouvaient disséquées les analyses de sang de treize familles européennes sur trois générations. Naturellement, cette campagne n'est pas innocente et doit être intégrée dans le jeu d'influence médiatique et relationnel qui a précédé le projet REACH, qui pèsera sur l'évolution de la législation européenne en matière de substances chimiques (pour suivre l'évolution des travaux législatifs sur le sujet, <http://europa.eu.int/eur-lex/fr/com/pdf>)

Le WWF recense trois principaux problèmes inhérents à l'utilisation des produits chimiques, dont le second nous intéresse tout particulièrement sur le plan de la prévention des risques au travail : tout d'abord la contamination, puis des données de sécurité insuffisantes ("pour 86% des 2.500 produits chimiques utilisés en grandes quantités, les données de sécurité sont insuffisamment accessibles pour permettre une évaluation élémentaire de la sécurité"), et leurs propriétés nocives. Pour en savoir plus et consulter l'ensemble des documents disponibles, voir www.wwf.fr/detox/. Même approche assez alarmiste dans la tribune qu'André Cicoella – chercheur en santé environnementale et responsable de la commission santé des Verts – a publiée dans Le Monde du 13 octobre dernier sous le titre : "Nous sommes tous chimiquement contaminés" (www.lemonde.fr)

Pour relativiser certaines de ces craintes et avoir l'avis des professionnels du secteur industriel sur la question, voir le site de l'Union des industries chimiques, qui a non sans raison pointé la force des charges émotionnelles qui sous-tendent ce débat : www.uic.fr

Dépollution des terrains industriels franciliens. "Dans l'agglomération parisienne, 20% des emprises foncières mobilisées pour construire des logements et des équipements doivent subir un traitement lourd et coûteux". Ainsi le quotidien Le Monde du 11 octobre 2005 mettait-il l'accent sur les difficultés inhérentes au gigantesque chantier à mener en matière de réhabilitation des terrains industriels. "Le renouvellement urbain, surtout depuis quinze ans, a essentiellement porté sur la mutation d'anciennes emprises industrielles et les collectivités locales, les promoteurs et les aménageurs, confrontés à de nouvelles exigences environnementales, sont priés d'effacer plus d'un siècle de pollutions industrielles, voire de dépolluer des terrains mitoyens touchés par ces infiltrations. Ces opérations, à la charge des exploitants et non des propriétaires, sont coûteuses" Et le journaliste de rappeler qu'"en cas de pollution par des métaux lourds, les coûts peuvent atteindre de tels niveaux que les terrains ne trouvent plus preneur"...

Plans de prévention des risques technologiques. Le 7 octobre, Nelly Olin, Ministre de l'écologie, s'est rendue dans le Pas-de-Calais, à Mazingarbe, pour lancer ses Plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Pourquoi ce choix ? Il y a là une usine jumelle du site AZF de Toulouse, classée en zone Seveso, mais une usine qui a consenti de gros efforts pour l'amélioration de la prévention des risques. Comme l'avait auparavant rappelé le quotidien Le Monde en date du 23 septembre, "les PPRT, calqués sur le modèle des plans de prévention des risques naturels (inondations, incendies, glissements de terrain), visent à établir, par arrêté préfectoral, des zonages autour des établissements potentiellement dangereux". Pour connaître la définition officielle des PPRT et voir le commentaire qui a été celui de la Ministre après la publication du décret le 9 septembre, se reporter au site www.ecologie.gouv.fr

Sécuriser les immeubles vétustes. Les incendies dans des logements insalubres en plein cœur de Paris qui ont coûté cet été la vie à 64 personnes ont fortement marqué et ému le grand public. Aussi, présentant un rapport commandé début septembre, Jean-Louis Borloo, Ministre du logement, a-t-il suggéré la création d'une délégation interministérielle pour la santé et la sécurité des personnes dans l'habitat, accompagnée d'une mesure technique précise, la mise en place d'un diagnostic sécurité incluant l'inspection des installations d'eau, de gaz et d'électricité.

Le rapport "Propositions pour une meilleure sécurité des personnes dans leur habitat", ainsi que les "25 propositions pour une meilleure sécurité des personnes dans leur habitat", tout comme le compte-rendu officiel de cette présentation peuvent être consultés sur le site du Ministère du logement, www.logement.equipement.gouv.fr

Sites pollués : enfin un cadre réglementaire. Tel était l'intitulé de la tribune que l'avocate Patricia Savin a consacrée au décret d'application de la loi Bachelot du 30 juillet 2003, relative à la prévention des risques technologiques et naturels, décret qui vient d'être publié au Journal Officiel (Les Echos du 3 octobre 2005). Comme le note l'auteur en pointant les différents ajustements auxquels les autorités ont dû procéder, "le décret publié s'inscrit donc parfaitement dans les termes de L.512-17 et semble ainsi clore ce débat et mettre fin aux incertitudes et incohérences jurisprudentielles", avec pour corollaire que les circulaires évoquées dans le corps de cette tribune "devraient en conséquence vraisemblablement être modifiées". Ce commentaire bref et précis fait pertinemment le point sur la question et donne toutes les références utiles pour bien comprendre comment on en est arrivé là. Pour plus de détails et lire l'article complet, se reporter au site www.lesechos.fr

Détecteurs de fumée dans tous les logements. Pour en savoir plus sur l'état d'avancement de la proposition de loi visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation, adoptée avec modification en 1^{ère} lecture par l'Assemblée nationale le 13 octobre 2005, se reporter au site www.assemblee-nationale.fr. Pour mémoire, les principales dispositions du texte résident en : l'obligation faite à l'occupant d'un logement, ou, le cas échéant, au propriétaire, d'installer et d'entretenir un détecteur avertisseur autonome de fumée, et en l'exigence de déclaration d'installation transmise à l'assureur contre le risque d'incendie (art. 2), la possibilité pour l'assureur de pratiquer une franchise de 5000 € si un incendie se déclare dans un logement sans détecteur avertisseur autonome de fumée ou dont la déclaration d'installation ne lui a pas été transmise, accompagnée d'une minoration de la prime d'assurance si l'assuré s'est conformé à ses obligations (art. 3). Enfin, l'article 4 concerne l'entrée en vigueur du dispositif au plus tard cinq ans à partir de la publication de la loi.

Pesticides : comment réduire les risques associés ? Telle est l'interrogation qui servira de fil d'Ariane aux participants du colloque organisé sous l'égide du Ministère de l'écologie et du développement durable, colloque qui se tiendra au Centre international des congrès du Palais des Papes à Avignon du 14 au 16 novembre prochain. "La France est le premier consommateur européen de pesticides (agriculture, voirie, traitement du bois ou divers usages privés) Soucieux de contribuer à la mise en place d'une politique nationale adaptée, le Ministère de l'écologie et du développement durable encourage depuis plusieurs années les recherches dans le domaine des pesticides, ainsi que les solutions alternatives à leur utilisation" prévient le communiqué du Ministère, qui peut être consulté in extenso sur www.ecologie.gouv.fr

Les femmes de plus en plus présentes dans le travail de nuit. Intéressante synthèse réalisée par Jennifer Bué de la Dares, la Direction de l'animation, de la recherche et des statistiques du Ministère de l'emploi ("Premières synthèses informations", octobre 2005, n° 40.2) "Trois quarts des travailleurs de nuit, de minuit à cinq heures du matin, sont des hommes. Pourtant, depuis le début des années quatre-vingt dix, le travail de nuit des femmes a progressé plus rapidement que celui des hommes. Neuf sur dix d'entre elles travaillent dans le secteur tertiaire, mais c'est dans l'industrie que le travail de nuit, des femmes comme des hommes, a le plus progressé. Le travail de nuit se cumule souvent avec des horaires variables et le travail de fin de semaine. Comme le travail de nuit, le travail du soir, de 20 heures à minuit, augmente davantage pour les femmes, et ce dans toutes les catégories socioprofessionnelles".

Et l'auteur de l'étude de préciser : "Le travail de nuit a des effets nocifs pour la santé, aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Mais comme les femmes ont des charges familiales et extra-professionnelles plus lourdes, leur capacité de récupération entre deux postes est probablement moindre et les difficultés d'organisation familiale plus importantes". Cette synthèse de quatre pages est directement accessible sur le site du Ministère du travail : www.travail.gouv.fr/publications

Looking at the safer side of office life. Tel est le titre d'un article que le très sérieux quotidien économique d'outre-Manche, le Financial Times (www.ft.com), en date du 10 octobre dernier, a consacré aux règles de la sécurité au travail qui doivent être revues et corrigées sous l'effet de la poussée terroriste. "However most analysts agree that one of the lessons that must be learnt from the London bombings is that businesses have to look at their supply chains, to ensure that all parts are resilient to disruption". Il s'agit là d'une analyse intéressante prouvant que désormais, les matériaux et matières premières utilisés tant dans la construction des lieux de travail que dans les processus de production, doivent être soumis à une étroite surveillance et à une appréciation correcte des risques. Les architectes comme les "designers" doivent désormais intégrer ce paramètre dans leur préoccupation.

PUBLICATIONS

Jour après jour, les spécialistes de Point Org Sécurité scrutent l'actualité éditoriale en vue de présenter aux lecteurs internautes d'ALTERSECURITE un large panorama de ce qui se publie autour des pôles d'intérêt qui sont les nôtres. Ces recensions constituent de simples éclairages destinés à mieux appréhender les motivations des scientifiques, des universitaires, des chercheurs et des journalistes qui s'intéressent de près ou de loin aux délicates questions de la santé et de la sécurité au travail.

Ces publications constituent un baromètre signalant les orientations, les tendances, les motivations, les préoccupations et les tendances du moment. Cette dimension psychologique ne doit pas être ignorée en un temps où les angoisses et les peurs resurgissent avec une puissance inavouée dans un monde inquiet, en quête de sens et de repères.

"Histoire des conditions de travail dans le monde industriel en France, 1848-2000", par Hazem Ben Aissa, L'Harmattan, 196 p., 17,50 €. Aujourd'hui docteur en ingénierie et gestion, maître de conférences à l'université de Paris-XI, l'auteur avait soutenu en 2002 une thèse en sciences de gestion à l'École des Mines sur le thème de "la démarche sociotechnique chez Renault : histoire, diagnostic et logiques d'évolution". Il a élargi son sujet et lui a donné une perspective historique en étudiant le regard porté sur cette question au fur et à mesure de la croissance de la révolution industrielle jusqu'à nos jours. Si le thème perdure, néanmoins, les approches sont différentes, les paramètres évoluent avec le temps, certains critères autrefois admis nous paraissant à l'heure présente proprement inadmissibles. Les jugements que nous portons sur les conditions de travail évoluent donc en même temps que notre société. Les mentalités, les modes, les contraintes pesant sur la production conditionnent donc notre appréhension d'une question qui reste essentielle pour les relations humaines au sein du monde industriel.

"Le travail de négociation. Regards sur la négociation collective d'entreprise", par Bernard Dugué, Editions Octares, 260 p., 23 €. La négociation collective ne s'improvise pas et son rôle est d'autant plus important qu'il vise à une bonne articulation des rapports sociaux dans l'entreprise. Une négociation collective intelligemment menée permet d'améliorer les conditions de travail de chacun, d'organiser au mieux les relations entre les acteurs sociaux, et donc *in fine*, permet à l'entreprise de fonctionner le plus correctement possible. Docteur en sociologie et universitaire, spécialiste des questions d'ergonomie au travail, Bernard Dugué s'appuie sur quatre exemples précis pour montrer l'intérêt de décortiquer soigneusement les pratiques de négociation. Il ne s'agit pas là d'entités abstraites mais de personnes ayant des responsabilités professionnelles à assumer au quotidien, qui doivent croiser leurs expériences et leur savoir-faire afin d'optimiser leurs conditions de travail. Il n'y a donc pas de recette miracle en la matière, souligne l'auteur. Il s'agit plutôt de faire preuve d'ouverture et d'écoute, de patience et de sens de l'observation, d'autant que souvent, les partenaires se trouvent confrontés à un enchevêtrement complexe de négociations multiples...

"La face cachée de la négociation – Psychologie des relations difficiles", par Marc Vandecappelle, Editions d'Organisation, 160 p., 15 €. De manière savante, on dira qu'il s'agit de comprendre les mécanismes de l'interaction sociale. Sur un mode plus pragmatique, il s'agit de connaître les "ficelles" pour ne pas être la dupe lors d'une négociation. Pourquoi le partenaire avec lequel vous discutez se met-il soudainement à changer d'attitude à votre endroit ? Pourquoi le fait-il à ce moment précis ? Quelle posture prendre ? Comment ne pas commettre d'impair ? De quelle manière sortir d'une impasse où l'on s'est parfois soi-même fourvoyé ?... Négocier est un art, et il est essentiel d'en connaître les règles élémentaires, tout comme il est impératif de se bien connaître.

"Sociologie des organisations", par Michel Foudriat, Pearson Education, 333 p., 29 €. Cette approche théorique des organisations - et des modes de raisonnement qui s'y rapportent - complète intelligemment les aspects pratiques de la négociation évoqués ci-dessus. En effet, l'auteur recense et analyse les différents types de comportements individuels et collectifs pour les distinguer et les identifier en un certain nombre de groupes et de courants. Pourquoi les uns sont-ils motivés et les autres non ? Pour quelles raisons un tel fait-il de la rétention d'information ? Quelles sont les raisons réelles ou supposées d'une véritable guerre entre services, lesquels, en toute logique, devraient concourir à la réussite d'un même but ?... Parvenir à classer les dysfonctionnements inhérents aux comportements dans l'entreprise - ou d'ailleurs dans toute autre structure - permet d'identifier les racines du problème, de diagnostiquer le mal et donc d'élaborer des solutions pour remédier à cet état de fait. Michel Foudriat enseigne la sociologie des organisations depuis plus de vingt ans à la faculté des sciences de l'université de Paris-XII.

"Sociologie des professions", par Claude Dubar et Pierre Tripier, Armand Colin, 288 p., 25 €. Cette branche de la sociologie, si elle est bien connue dans la sphère universitaire anglo-saxonne, reste encore en friche dans notre pays. D'où l'intérêt de la démarche conduite ici par Claude Dubar, professeur de sociologie à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et directeur du laboratoire Printemps (Professions-Institutions-Temporalités) associé au CNRS, et Pierre Tripier, lui aussi professeur émérite de sociologie à la même université et également membre du même laboratoire. Anciennement, l'individu appartenait à une "profession-corporation", une "profession-confrérie" ce qui lui conférait une identité propre et signifiait son appartenance à un groupe social bien au-delà de la simple appréciation en termes professionnels. L'éthique puritaine, puis l'éclosion du libéralisme et enfin l'approche marxiste ont peu à peu bouleversé de fond en comble cette perception. Les auteurs dressent donc un essai de représentation des professions en France, en les catégorisant, en essayant d'en cerner les particularités, avant de définir les relations qui s'établissent entre les professions et l'Etat, les professions et l'entreprise, les professions face au processus de mondialisation...

"Gestion des ressources humaines", par Bernard Martory et Daniel Crozet, Dunod, 320 p., 29 €.

Nouvelle réédition d'un classique en la matière, l'ouvrage permet d'avoir une double approche théorique et pratique de la gestion des ressources humaines, en intégrant l'évolution des pratiques et des réglementations en ce domaine. Comment recruter du personnel, comment orienter les formations, de quelle manière gérer les rémunérations, en fonction de quels paramètres harmoniser les systèmes d'information... ? Bernard Martory est professeur agrégé de sciences de gestion à l'université de Nice Sophia-Antipolis et Daniel Crozet est économètre, vice-président de Services Production Systems Group Xerox Corporation.

"Le lien social", par Pierre Bouvier, Gallimard-Folio Essais, 416 p., 6,80 €. L'expression "lien social" est devenue un véritable passe-partout non seulement en sociologie mais encore dans la presse quotidienne. Tout le monde – ou presque – fait du "lien social" comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir... En réalité, la vulgarisation de l'expression révèle un désarroi profond face à la montée des individualismes, thématique que Marcel Gauchet a superbement mis en relief dans "la démocratie contre elle-même" en 2002. L'intérêt de la démarche de Pierre Bouvier est d'essayer de voir ce que signifie le terme "lien social" à l'heure de la globalisation accélérée de l'économie et, partant, de la société. Son essai a bénéficié d'un commentaire fort élogieux dans Le Monde des Livres du 21 octobre. Cependant, il n'est pas sûr que les formes alternatives sur lesquelles il s'attarde longuement soient les plus adaptées pour redonner du sens et recréer d'authentiques liens sociaux...

"Petit dico d'économie et de management de la santé", par Luc Marco et Hien Bui Quang, PUF, 148 p., 13 €. Un petit traité bien utile pour s'y retrouver dans la jungle des termes et des pratiques en matière de santé ! Destinés aux étudiants des filières santé, il peut constituer un fil d'Ariane précieux pour le néophyte qui doit frayer son chemin dans ce domaine complexe, où les sigles et les termes techniques abondent et découragent les meilleures volontés !

"Les nouvelles frontières de l'entreprise", par Michel Drancourt, PUF, 288 p., 35 €. Journaliste et universitaire, Michel Drancourt a tout au long de sa carrière été passionné par l'entreprise, au point de lui consacrer de nombreux ouvrages. Il s'est d'ailleurs toujours efforcé de mêler réflexion et action, puisque non content d'écrire et d'enseigner, il fut Commissaire à l'industrialisation de la Lorraine entre 1969 et 1973, il dirigea l'Institut de l'entreprise et occupa de hautes fonctions dans de grandes structures comme Télémécanique ou Thomson. Depuis plusieurs années, il s'efforce de cerner les mutations de nos entreprises à l'heure de la mondialisation. Ces changements induisent des bouleversements de comportement. Comment opérer la mutation qui permet de passer de la maîtrise d'un marché local ou national à une dimension mondiale ? De nouvelles règles du jeu induisent de nouvelles organisations et pour les décrire, l'auteur s'appuie sur des exemples connus, impliquant les plus grandes sociétés de la planète. Une réflexion non dénuée d'intérêt sur la nécessité d'adaptation de l'entreprise, qui a d'ailleurs été saluée par l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

"Qualité en production – De l'ISO 9000 à Six Sigma", par Daniel Duret et Maurice Pillet, Editions d'Organisation, 406 p., 39 €. Réédition d'un ouvrage désormais classique en matière de respect des normes, qui explique pourquoi et comment l'entreprise doit s'organiser pour optimiser sa production en terme de qualité. L'axe de référence en la matière en est le plus souvent la norme ISO 9001, autour duquel l'effort de rationalisation va se construire. Les auteurs dressent un panorama des différentes méthodes aujourd'hui utilisées et mises en œuvre à cette fin dans les entreprises.

"Le management des risques de l'entreprise", IFACI, PriceWaterhouseCoopers, Landwell, Editions d'Organisation, 338 p., 53 €. "Si l'art délicat de la prise de risques a toujours été un attribut incontournable du management, les modalités d'appréhension des risques connaissent un renouvellement. L'approche traditionnelle, marquée notamment par un cloisonnement de la gestion des risques et par une vision très axée sur l'arbitrage entre "assumer" et "recourir à l'assurance", est ainsi jugée insuffisante. La demande des dirigeants s'oriente vers des outils intégrant le management des risques dans le management global des activités". Il s'agit là de la traduction en français du second rapport COSO qui étudie le cadre bien particulier du management des risques. Un ouvrage intéressant, de haute tenue, qui dresse les grandes lignes de ce qu'il faut savoir en matière de conduite du changement et d'appréciation des risques.

"La gestion des risques", par Olivier Hassid, Dunod, 128 p., 9 €. Les risques sont aujourd'hui omniprésents dans nos vies. Depuis le terrorisme de masse jusqu'aux pratiques de désinformation par Internet, nous sommes sans cesse confrontés à des choix délicats à opérer pour mener à bien les missions que nous nous sommes fixées ou que l'on nous a attribuées. Mise en place de cellules de veille, apprentissage et formation à la gestion des risques, anticipation de scénarii... les entreprises doivent donc apprendre à vivre avec la notion de risque, à la connaître et à la maîtriser. Tout à la fois enseignant à l'université de Paris-I et à l'ESCC de Reims, l'auteur est également consultant en management des risques. Cette double approche théorique et pratique se retrouve dans ce petit traité d'un abord relativement facile.

"De l'entreprise marchande à l'entreprise marquante", par Jean-Claude Thoenig et Charles Waldman, Editions d'Organisation, 272 p., 29 €. Quelles recettes magiques ont donc employées les grandes entreprises qui ont su tout à la fois remporter d'évidents succès économiques et bénéficier de l'estime de la société ? En un temps où chacun vit sur le court terme, il n'est pas inutile d'essayer de prendre du champ. Les entreprises qui ont su relever ce défi - ô combien délicat ! - ne se sont pas cantonnées à "coller" au marché et aux clients. Au contraire, elles ont su marquer leur territoire et affirmer leur identité sur le long terme. "Nous avons pris le parti de renoncer aux mots creux de "marque" et de "marché", pour essayer de mieux faire saisir quelque chose qui se rapporte aux valeurs, à la société en général et à l'action des organisations" avertissent les auteurs. Cette approche originale et à l'évidence pertinente a valu à l'ouvrage une bonne critique dans les colonnes du Monde Economie du 18 octobre dernier. Jean-Claude Thoenig est professeur de sociologie des organisations et des entreprises à l'INSEAD et directeur de recherche au CNRS, université Paris-Dauphine. Charles Waldman, lui, est professeur de marketing à l'INSEAD et spécialiste des questions de distribution. Il a été Senior Vice Président en charge du marketing du Club Med à New York et doyen du corps professoral de l'ESSEC.

LE LIVRE DU MOIS

LES CADRES ENTRE MALAISE ET REVOLTE

La santé au travail, ce n'est pas seulement une question de mesures techniques. Etre bien dans sa tête est au final tout aussi important qu'être bien dans son corps. Au même titre que nous attirons l'attention des chefs d'entreprise sur le rôle capital de l'image dans la gestion de leur société au quotidien, nous souhaitons aussi les sensibiliser aux difficultés morales ou psychologiques rencontrées par leurs équipes.

Au sport comme à l'armée, dans les grandes écoles comme dans l'exercice d'un art, le bon moral des "troupes" constitue une donnée essentielle de la réussite...

Cet automne, le mal-être des cadres est un thème en vogue dans la grande presse. L'hebdomadaire Marianne en a d'ailleurs fait ses choux gras dans son numéro du 17 septembre avec une "une" sur le thème : "Pourquoi les cadres en ont ras la cravate" et un dossier s'ouvrant sur cette phrase qui, il y a encore peu, aurait paru saugrenue : "et si, demain... les cadres se révoltaient ?" De fait, historiens du travail et sociologues multiplient les enquêtes, sondent les reins et les cœurs pour tenter de cerner le phénomène.

Un quotidien mal-vécu

Parmi eux, François Dupuy (1), qui vient de consacrer un livre à "La fatigue des élites", pertinemment sous-titré "le capitalisme et ses cadres" (2). Sociologue ayant commencé comme chercheur au Centre de recherches en sciences sociales du travail puis au Centre de sociologie des organisations avant de rejoindre le CNRS, François Dupuy a ensuite créé le premier cabinet de conseil français fondé sur la sociologie des organisations. Aujourd'hui consultant indépendant pour de grands groupes, il est également professeur affilié de psychosociologie des organisations à l'Insead.

François Dupuy a passé des années à enseigner dans les *business schools* les plus renommées. Il en a tiré un constat édifiant quant à la dégradation du moral des élites d'entreprise d'aujourd'hui : *"les cadres vivent de plus en plus difficilement leurs situations quotidiennes au travail, ne s'identifient plus aussi facilement au destin de leur firme, cherchent à se dérober aux pressions croissantes de leur environnement, voire adhèrent aux critiques les plus frontales du nouvel ordre économique qu'ils ont vu se mettre en place dans les années 1990 et dont le client et l'actionnaire tiennent le haut bout. Bref, ils commencent à "jouer contre", eux dont on croyait jusque-là qu'ils joueraient toujours "avec"."*

Les raisons d'une grande désillusion

Dès la première ligne de son livre, François Dupuy pose le problème en des termes on ne peut plus clairs : *"Les cadres passent pour les "compétitifs" de l'économie moderne, ceux à qui le capitalisme semble promettre l'accomplissement, la réalisation de soi et le bonheur personnel. Pourtant, ces hommes et ces femmes dont l'entreprise attend dévouement, allégeance et solidarité, donnent aujourd'hui le sentiment de ne plus y croire".* Comment en est-on arrivé là ?

François Dupuy avance une première raison pour expliquer cette défiance sans cesse grandissante que les cadres semblent désormais nourrir à l'endroit de l'entreprise : la baisse tendancielle du taux de motivation. Hier, le cadre apparaissait non seulement comme le partenaire privilégié de la direction, mais souvent presque comme son représentant, son homme-lige. Aujourd'hui, ce n'est plus vraiment le cas, il n'est fréquemment qu'un salarié parmi tant d'autres. Avec un handicap majeur, il n'est cependant pas comme les autres. Dans les multiples et incessants bouleversements de ces dernières années, le cadre a perdu ses repères. Il ne sait plus bien où se situer, et surtout, il ne sait pas forcément exprimer correctement son mal-être.

Une fidélité bien mal récompensée

En effet, au rebours des cohortes d'autres salariés qui possèdent une culture revendicative assez forte, qui ont l'habitude de mener la contestation, qui savent revendiquer et négocier, le cadre, individualiste par nature, semble aussi désemparé qu'impuissant. Les composantes de son identité ne sont plus les mêmes. Et surtout, donnée majeure pour comprendre son désarroi, le cadre apparaît comme moins protégé qu'avant, plus fragile, plus exposé : *" laminés par les logiques combinées du client et de l'actionnaire, travaillant dans des univers de plus en plus contraints, ils sont et ils se vivent abandonnés par des dirigeants obsédés par le court terme".* Cette seconde raison, François Dupuy la nomme "déprotection des cadres". Si l'on y ajoute les errements du management, (désillusions de la formation permanente, vacuité du discours managérial, l'impact négatif des outils de gestion...), on obtient un panorama assez correct des raisons qui ont conduit à ce malaise des cadres.

L'avertissement lancé par François Dupuy est clair : *"il faut bien être conscient que rien ne se fera tant que les dirigeants ne prendront pas plus de précautions et de recul par rapport aux rhétoriques managériales ambiantes et inflationnistes. C'est à une véritable surenchère verbale et instrumentale que les cadres sont aujourd'hui confrontés. En la matière, l'aphorisme de Michel Crozier – "personne ne commande mais tout le monde obéit" – n'a jamais été aussi vrai. Un tel retour à la réalité du possible, à la prise en compte de ce que sont les hommes dans leurs capacités à faire mais aussi à résister, bref de leur intelligence, ne se produit jamais spontanément. Il est le résultat d'une situation de crise, d'un changement plus ou moins brutal du contexte qui amène les acteurs (en l'occurrence, les dirigeants) à réviser leurs stratégies".*

Les conséquences catastrophiques d'une révolte des cadres

Si rien n'est fait pour endiguer cette spirale infernale, alors il n'est plus impossible d'envisager les scénarii les plus détestables : *"le spectre d'une "révolte des cadres", hier encore inimaginable, entre peu à peu dans l'ordre du pensable. Certes pas dans les formes traditionnelles du mouvement ouvrier, mais sur un mode plus individualiste : stratégies de fuite et de désinvestissement, multiplication des comportements de résistance passive et active, bricolages en tous genres destinés à recréer localement les conditions d'un minimum de confort personnel au travail. On se prend à imaginer que le désordre social ne surgisse pas à l'avenir d'une mobilisation des "petits" contre le capitalisme, mais de ses propres gardiens et messagers. La maladie à laquelle l'entreprise devrait alors faire face se développerait au cœur même de ses élites"...*

Au final, dans ce cas de figure extrême, tout le monde serait perdant. Alors, plutôt que de générer des vagues croissantes de cadres stressés ou dépressifs, mal dans leur peau, désabusés voire carrément cyniques, les directions feraient bien de se montrer un peu plus à l'écoute de ceux qui sont leurs plus fidèles alliés et leurs relais les plus fiables. Ce serait là un acte moral intelligent en même temps qu'un authentique investissement sur le long terme.

Une bonne santé dans les têtes au travail, c'est indubitablement un plus pour tous !

(1) voir son site Internet www.francoisdupuy.com

(2) "La fatigue des élites", par François Dupuy, Seuil, 96 p., 10,50 €